SSIAP

SSIAP 1 : agent de sécurité incendie

En présentiel · 70 heures + 7 heures d'examen (11 jours)

DURÉE
70 heures + 7 heures d'examen (11 jours)
De 8H30 à 12H00 ou de 13H00 à 16H30 au CFSI

LIEU
Au CFSI Formations selon le planning publié sur cfsi-formations.fr

DÉLAI D'ACCÈS
Prendre contact avec le service commercial du CFSI Formations.

VALIDATION
Diplôme SSIAP1 à recyclage tous les 3 ans · Certificat de réalisation

Objectifs

- Permettre de devenir agent de sécurité incendie au sein des Établissements Recevant du Public (ERP) et des Immeubles de Grande Hauteur (IGH). Il s'agit d'un diplôme d'État réglementé par le ministère de l'Intérieur

POUR QUI ?

Personne amenée à travailler dans un ERP ou un IGH

Toute situation de handicap sera étudiée avec le Référent Handicap du Centre.

PRÉREQUIS

- Évaluation de la capacité du candidat à rendre compte sur la main courante des anomalies constatées lors d'une ronde et à alerter les secours
- Aptitude médicale physique adaptée (de moins de 3 mois)
- Justifier d'un certificat de secourisme de moins de 2 ans

Le programme

1re partie : Le feu et ses conséquences

- Le feu

Pratique : Exercice de sortie d'un local enfumée

- Comportement au feu

2e partie : Sécurité incendie

- Principe de classement des établissements
- Fondamentaux et principes généraux de sécurité incendie

Pratique : Recherche d'informations simple dans le règlement de sécurité

- Déserte des bâtiments
- Cloisonnement d'isolation des risques
- Evacuation du public et des occupants
- Désenfumage

Pratique : Réarmement d'un volet, clapet ou exutoire

- Eclairage de sécurité

Pratique : Changement d'une source lumineuse défectueuse

- Présentation des différents moyens de secours

3e partie : Installations technique

- Installations électriques
- Ascenseurs et nacelles
- Installations fixes d'extinction automatique
- Colonnes sèches et colonnes humides
- Système de sécurité incendie

Pratique : Interprétation de cas concret

4e partie : Rôles et missions des agents de sécurité

- Le service de sécurité
- Présentation des consignes de sécurité et main courante

Pratique : Mise en situation avec différentes consignes et rédaction sur la main courante

- Poste de sécurité

Pratique : Exercice interactif de réception des appels

- Ronde de sécurité et surveillance des travaux
- Mise en œuvre des moyens d'extinctions

Pratique : Exercice d'extinctions sur feux réels de diverses classes au moyen d'extincteurs adaptés aux risques et d'un RIA

- Appel et réception des services publics de secours

Pratique : Mise en application par des exercices interactifs

- Sensibilisation des occupants

Pratique : Exercices de conduite d'une séance d'information élémentaire, par les stagiaires, à l'attention des employés et du public

5e partie : Concrétisation des acquis

- Visite applicative

Pratique : Visite de 2 ERP et 1 IGH

- Mises en situation d'intervention

Pratique : cas concret

À noter : Les stagiaires doivent impérativement se munir d'une tenue vestimentaire non synthétique adaptée aux exercices pratiques

---

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Méthode pédagogique active et participative qui alterne apports théoriques ciblés et mises en situation pratiques sur le terrain.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Examen final organisé sous couvert du Directeur
- Départemental des Services d'incendie et de
- Secours conformément à l'article 9 de l'arrêté du
- 02 mai 2005 modifié par l'arrêté du 30 décembre 2010
- QCM de 30 questions + une épreuve pratique +
- Questions face au jury + Rédaction d'une main courante sur l'une des anomalies constatées.

MOYENS TECHNIQUES

Salle équipée de matériel multimédia-plateau technique (1 200 m²), extincteurs divers, RIA, EPI

Tout le matériel obligatoire conforme à l'arrêté du

2 mai 2005 relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des ERP et IGH https://www.legifrance.gouv.fr

RÉFÉRENCES DE LA CERTIFICATION

Débouchés : Fiche France Compétences. RS 5641

PROFIL DU FORMATEUR

Formateur titulaire de la « carte pro formateur » délivrée par le CNAPS, diplômé SSIAP 2 et/ou SSIAP 3 et titulaire du certificat de formateur SST (INRS).

Formateur disposant des compétences techniques et pédagogiques ainsi que d'une solide expérience terrain en sécurité pour transmettre ses connaissances et savoir-faire